



La **2^{ème} Coupe des Clubs** est une compétition fédérale par paires organisée par les clubs, **avec un classement par série**.

Elle comporte deux phases, **une phase qualificative** au niveau des clubs et une **finale nationale en simultané**.

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à au moins 7 tournois de qualification dans la même composition et dans le même club. Cependant, un joueur peut participer à la coupe des clubs dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents.

Au moins l'un des membres de la paire doit avoir pris sa licence ou être adhérent dans le club où la paire concourt pour la Coupe des clubs.

Pour pouvoir se qualifier pour la phase finale, chaque paire devra avoir joué au moins 7 des 14 tournois organisés par le club.

Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, chaque tournoi disputé reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative. Pour cette phase, les points d'expert des tournois seront doublés. Un 1/4 des paires de chaque club seront qualifiées dans chaque série pour la Finale Nationale.

La **Finale Nationale** sera organisée le dimanche 12 juin 2022 en simultané dans 2 ou 3 clubs du Comité. Elle se déroulera en 2 séances de 24 donnes.

La Finale Nationale attribuera des **Points de Performance**, aux 50 premières paires du classement général (20 PP pour la 1^{ère} paire) et aux 50 premières paires du classement général sans joueur 1^{ère} série (15 PP pour la 1^{ère} paire). Les points d'expert seront doublés pour les 3^{èmes} et 4^{èmes} séries jusqu'à la 100^{ème} paire.

L'AJEC Bridge organisera 14 tournois qualificatifs de la Coupe des Clubs, les mardis 2 & 16 novembre, 7 décembre 2021, 1^{ier} & 8 février, 15 mars 2022 et les vendredis 7 & 21 janvier, 18 & 25 février, 4 mars, 15 & 22 avril et le 6 mai 2022.